

A la demande de Mr Boulet de la Vallée

Madame la Maire, Je vous avais demandé le fichier de la vidéo du conseil afin de vous transmettre les éléments importants qui doivent figurer dans le procès-verbal du conseil.

DEMANDE que le PV soit conforme à la loi

1 :39 après la minute de silence Vote du PV Monsieur LOËB prend la parole pour lire un document :

Oui, j'ai une remarque à faire.  
Allez-y.

Madame la Maire,

Lors du Conseil municipal de [indiquer la date de la séance concernée], il a été rappelé que, conformément au règlement intérieur adopté par délibération n°01 du 21 novembre 2023, les séances du Conseil municipal sont enregistrées en vidéo sans montage, visible sur le site internet officiel de la commune et servent de procès-verbal.

Or, il apparaît que :

- le procès-verbal écrit communiqué ne reprend pas les interventions, remarques et explications de vote formulées par plusieurs élus, notamment ceux de l'opposition.

En l'absence de vidéo publique, et compte tenu du caractère incomplet du procès-verbal, la séance ne dispose donc pas d'un procès-verbal conforme aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande en conséquence :

De compléter ou rectifier le procès-verbal écrit pour y faire figurer les interventions et positions exprimées en séance, afin d'assurer la sincérité et la régularité des dé-

libérations. Je je vois pourtant vos  
remarques sur la première

libérations. Mme la maire

Délibération. Je vous rappelle que ce n'est pas un verbatim, que c'est un compte-rendu des votes et un résumé des interventions. Monsieur, je ne peux pas faire le verbatim. Ne déformez pas mes demandes. Vous devez dans un PV reporter des éléments essentiels des élus qui justifient la délibération.

séance monsieur. Vous êtes jamais  
satisfait si vous n'êtes

Madame LEBOURGEOIS prend la parole.

Pour considérer que je répétais un sketch. Madame LEBOURGEOIS considère qu'en tant que retraité, j'ai tout mon temps

Avant la délibération Monsieur Bourlet de la Vallée prend la parole

Fond de concours pour les travaux de l'église. Monsieur Bourlet de la vallée déclare : C'est un dossier que nous avons retrouvé, il y a vraiment très peu de temps puisque en fait, je remercie de nouveau le travail qui a été fait par les archivistes de l'agglomération, puisqu'en fait ce dossier.

**dossier nous avait pas été transmis  
directement**

Et donc on remercie la capacité qu'on eut l'agglomération de ranger tous ces dossiers et nous permettent de les classifier.

Madame DESABAYE demande la parole : je trouve cela étonnant que ce soit Monsieur Boulet de la Vallée qui présente donc ce projet. Lors de deux conseils municipaux, monsieur Bourlet de la vallée a affirmé que si cela dépendait de lui, il souhaiterait désacraliser l'église.

Alain LOËB Monsieur Bourlet de la vallée a commencé à dire qu'il n'avait pas le dossier en mairie. Monsieur Enjalbert prend la parole : Le jour de la passation du pouvoir, vous n'aviez pas indiqué ce sujet-là et où se trouve le dossier.

Monsieur LOËB explique la passation de pouvoir avec Chantal QUERNIARD première adjointe.

Le dossier était visible, car il y avait un archivage numérique et papier.

Madame Sanchez a décliné la proposition de nous revoir et nous lui avons adressé un courrier recommandé.

Pendant cinq années, rien n'a été fait sur cette église. Madame la Maire prend la parole.

**Non, justement, il a fallu passer par  
cet inventaire**

Et ce classement pour qu'on ait en vision. 3 vous souvenez quand madame Gasli est venu en votre présence et que vous avez convoqué le directeur des archives départemental pour la passation des archives. Monsieur Alain LOËB rétorque que c'est suite aux accusations de votre concubin d'avoir effacé des fichiers etc ...

Madame la Maire dit que madame GASLI c'est vu persécuter

Monsieur LOËB

Demande officiellement de remettre le site de la commune en ligne les 12 dernières années. Madame la Maire déclare hors sujet.

Vote de la subvention des associations :

Club senior Alain LOËB pour quelle raison, vous avez baissé la subvention qui a été divisée par trois.

Certaines ont gardé pratiquement le montant qu'ils avaient en 2020. Madame la Maire dit : il fallait trouver voilà quelques petites marges pour rester à peu près dans l'enveloppe globale et puis là, on a vu qu'il y avait un livret bien rempli beaucoup de trésoreries.

Mr LOËB, non, on n'a pas beaucoup de trésoreries par rapport à l'APURE.

Madame BERICHI, je les avais contactés pour des jeux pour faire des jeux pour vous ...

Mr LOËB nous avons eu une situation particulière pour 2025 ! On a donc eu à gérer avec les membres du bureau, je trouve cela assez déplorable dans ces circonstances les 100 € en moins

Monsieur Enjalbert déclare : on a eu des difficultés à travailler avec vous. C'est ce que j'ai constaté.

La mairie, la mairie l'a organisé, on a demandé aux associations d'y participer.

Monsieur BOURLET intervient : je crois, je crois.

**dernière remarque et puis on passe au vote. Je crois je crois**

Après, j'ai bien compris que beaucoup d'entre nous étaient rentrés en campagne, mais je crois que de jouer la corde des associations en expliquant qu'un tel ou un tel va s'opposer à la vie du village, je pense que ça manque un peu de recul.

Je tiens à dire au niveau des assos, c'est vrai que la question des compositions des bureaux doit être posée. C'est-à-dire que ce qui ressort au niveau des associations de Saint-Pierre et si on dépouille l'ensemble des dossiers, on s'aperçoit j'ai assez d'expérience politique pour comprendre pourquoi on fait ça, mais ce que je veux dire, c'est que quand on retrouve souvent les mêmes dans la composition de bureau, c'est vrai que ça peut être problématique, mais passer ça. Je crois que toute personne qui est en responsabilité ne veut qu'une chose, c'est animer son village. Donc l'objectif, on peut se taper dessus, mais lié par pas de

c'est vous qui expliquez qu'avec vos documents, on s'oppose à une certaine catégorie d'association, je ne

**qui est pour ?**  
**Merci. 14 pour donc à 22h8.**

crois pas. Questions diverses

Mme la Maire, j'avais une question concernant les concours monsieur LOËB demande de préciser la répartition des différents fonds de concours ....Donc les fonds de concours de droit commun, on a sollicité 136165 € 70% euh de consommation des fonds de concours de droit commun, on mettra en copie les documents

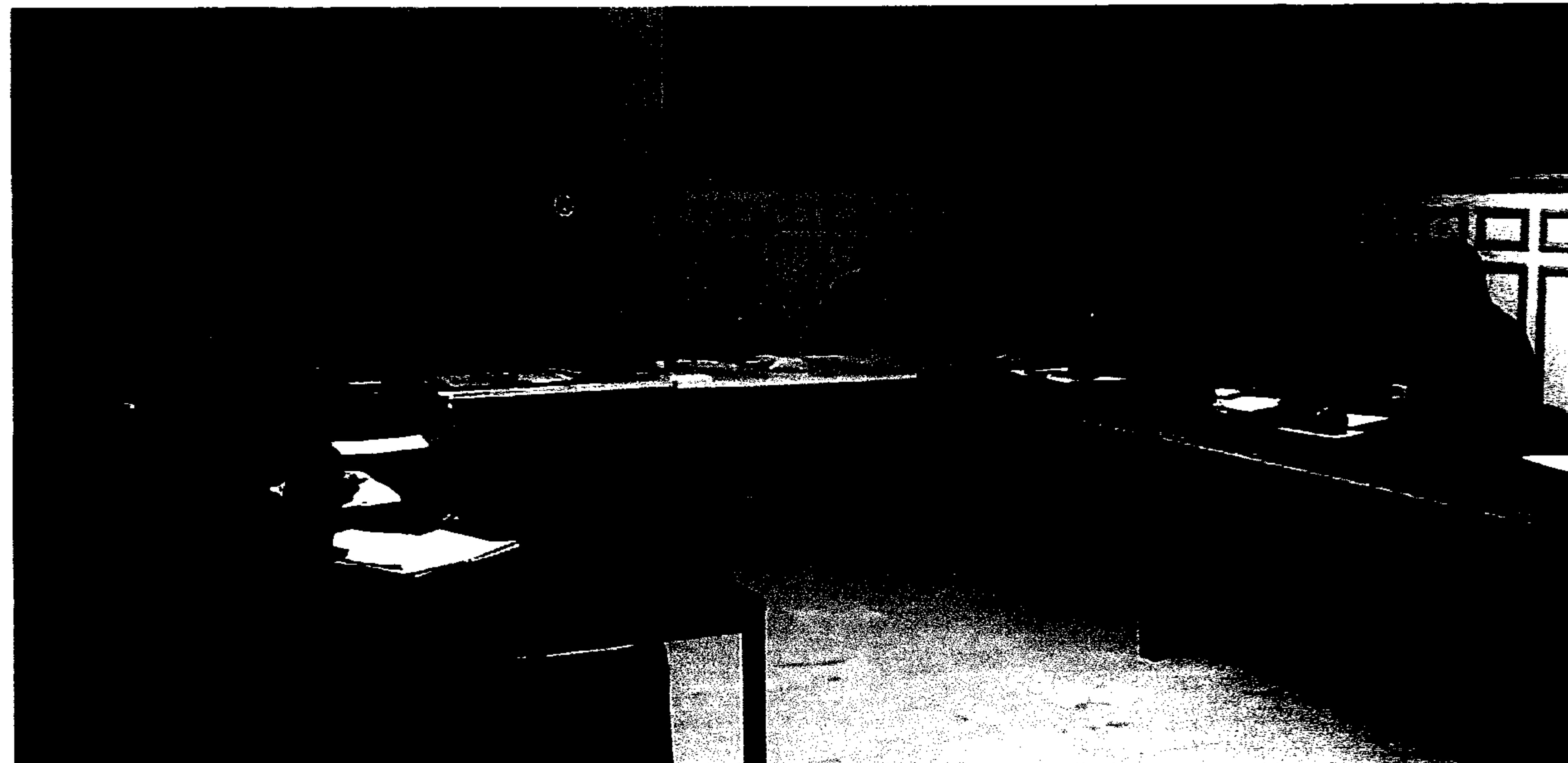
On a demandé aussi 29 500 de fond de concours vie scolaire pour nos travaux de rénovation de l'école. Et enfin, on a obtenu aussi un fond de concours qui s'appelle rénovation énergétique, toujours pour les travaux du restaurant scolaire et de l'école élémentaire à hauteur de 186 316,83 €.

**La deuxième question la clôture des dons pour l'église.**

**Ensuite la fuite en toiture de la salle des fêtes**

**Madame le Maire répond...Monsieur LOËB reprend la parole pour j'ai posé la question si vous avez fait le nécessaire des déclarations de sinistre de l'assurance.**

**Mme la maire, on a fait venir l'entreprise qui a déclaré que ce n'était pas grand-chose**



**Madame, le Maire Mr Bourlet de la Vallée Mesdames Messieurs les élus, nous avions constaté que l'enregistrement avait été mis depuis de nombreux mois dans le fond droit de la salle du conseil afin que l'opposition ne soit pas visible. Cette position d'enregistrement cause un problème de sonorisation et de captation des interventions des élus masqué par cette position ?**

**Bonjour,**

**Merci de nous fournir les explications sur la répartition des demandes de fonds de concours depuis votre mandat.**

**Vous avez au dernier conseil annoncé un montant de 193 000 € de droit à fonds de concours ?**

**Merci de nous donner le détail par type de fonds de concours.**

**Merci de nous fournir les explications sur la clôture des dons pour l'église de Saint-Pierre-du-Vauvray.**

**Merci de répondre de façon précise sur la fuite en toiture de la salle des fêtes, déclaration auprès de l'assurance, recours auprès de l'entreprise, etc...**

**Bien cordialement,**

**Alain LOËB Chantal QUERNIARD Pascal SCHWARTZ**

**Madame la Maire,**

Depuis plusieurs années, je vous ai demandé de remettre en ligne sur le site officiel de la commune les contenus relatifs aux années 2008 à 2020, ainsi que l'ensemble des vidéos des conseils municipaux.

Je rappelle que ces vidéos avaient été réalisées et diffusées sur You Tube par votre concubin, via le compte intitulé "Saint-Pierre Express", à une époque où celui-ci relayait les activités du Conseil municipal et de la vie communale.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les motifs précis ayant conduit à la suppression de ces archives du site de la commune et de la plateforme You Tube, ces documents constituant des archives municipales audiovisuelles participant à la transparence et à la mémoire locale.

Merci par avance bien cordialement

Alain LOËB Chantal QUERNIARD Pascal SCHWARTZ

Demande officielle de conformité de la captation vidéo

Modèle de phrase à poser en séance (le procès-verbal doit la reprendre !) :

"Je demande que la captation vidéo soit cadrée de manière à montrer l'ensemble des élus et que le son permette d'entendre toutes les interventions, faute de quoi la vidéo ne répond pas aux obligations de publicité et ne peut en aucun cas se substituer au procès-verbal."

